

FLAVESCENCE INFO

N°3
28 Juillet 2017

Bulletin d'information du



CONTRE LA FLAVESCENCE DOREE, PROSPECTONS !

DES EQUIPES DANS VOS VIGNES

A partir du 10 août, des équipes de 6 à 10 personnes vont prospector le vignoble jusqu'à fin septembre. Des prestataires travaillent pour nous et sont encadrés par des techniciens du GDON. 30 saisonniers sont recrutés directement par le GDON et formés à la reconnaissance des symptômes de la flavescence dorée. Ils apprennent également à éviter les confusions avec d'autres maladies.

OPTIMISER LE TRAITEMENT

Avant de traiter, éliminez toutes les repousses de vigne non cultivées sur vos parcelles : non traitées, elles sont un refuge pour les cicadelles de la flavescence dorée. Elles peuvent s'y nourrir puis coloniser vos vignes en production.

PROTEGER LES ABEILLES

Faucher ou détruire l'enherbement et traiter en soirée permettent de protéger ces insectes pollinisateurs.

UN DOUTE SUR UN PIED ?

Des feuilles rouges (cépages rouges) ou jaunes (cépages blancs), des grappes absentes ou sèches sur une partie ou la totalité du pied ? Contactez-nous !

Nous vous attendons nombreux pour les demi-journées de prospection collective : pensez à vous inscrire !

Bernard Coudert,
à Villegouge

COMMUNES AVEC DECLENCHEMENT DE TRAITEMENT

p.2

LES SYMPTOMES DE LA MALADIE PAR CEPAGE

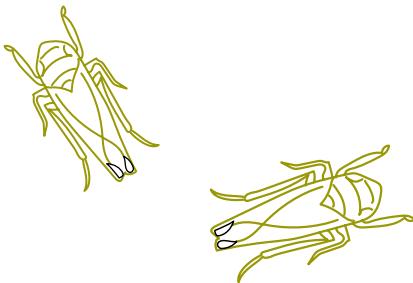
p.3

A VENIR

Prochain bulletin (Flavescence info n°4) : Déclenchement du traitement contre les adultes dans les communes à 1+1 et 2+1 traitements le 4 août

crédit photo : ©Alban Gilbert / crédit graphique : ©Clémentine Manon

TRAITEMENT INSECTICIDE DECLENCHE!



● TRAITEMENT INSECTICIDE A APPLIQUER AVANT LE 24 AOUT

Suite aux relevés des pièges effectués du 24 au 27 juillet, le traitement sur adultes est obligatoire sur les communes de :

BERSON, BLASIMON, CAMBES, CAMPUGNAN, CARS, CASSEUIL, DOULEZON, FALEYRAS, FOSSES ET BALEYSSAC, FOURS, FRONSAC, FRONTENAC, GENERAC, GENSAC, GREZILLAC, IZON, LA RIVIERE, LAPOUDAYE, LAROQUE, LES BILLAUX, LOUPIAC, MORIZES, MOULIETS ET VILLEMARTIN, OMET, SADIRAC, SAINT ANDRONY, SAINT CIERS SUR GIRONDE, SAINTE CROIX DU MONT, SAINTE FOY LA LONGUE, SAINT GERMAIN DU PUCH, SAINT JEAN DE BLAIGNAC, SAINT LOUBES, SAINT MARTIN DU BOIS, SAINT MARTIN DU PUY, SAINT MARTIN LACAUSSADE, SAINT MICHEL DE FRONSAC, SAINT PAUL, SAINT PIERRE DE BAT, SAINT SEURIN DE CURSAC, SAINTE TERRE, SEMENS, TAILLECAVAT, VAL DE VIRVEE.

Attention au respect du délai avant récolte spécifique à chaque produit.

● A NE PAS TRAITER POUR LE MOMENT

ABZAC - AILLAS - AMBARES ET LAGRAVE - AMBES - ANGLADE - ARBIS - ASQUES - AURIOLLES

BARON - BASSENS - BAURECH - BEGUEY - BELLEFOND - BIEUJAC - BLAIGNAC - BRANNE

CABARA - CADILLAC - CAMBLANES ET MEYNAC - CAMIAC ET SAINT DENIS - CAMIRAN - CANTOIS - CARDAN

CARTELEGUE - CASTILLON DE CASTETS - CASTELVEL - CAUDROT - CAZATS - CIVRAC SUR DORDOGNE

COIMERES - COIRAC - COURPIAC - COURS DE MONSEGUR - CROIGNON - CUBZAC LES PONTS

DAIGNAC - DARDENAC - DAUBEZE - DONZAC - FONTET

GABARNAC - GAURIAGUET - GENISSAC - GIRONDE SUR DROPT - GORNAC - HAUX - HURE

LA LANDE DE FRONSAC - LA REOLE - LABESCAU - LAMOTHE LANDERRON - LANDERROUAT

LANDERROUET SUR SEGUR - LANGOIRAN - LE FIEU - LE PIAN SUR GARONNE - LE TOURNE - LES ESSEINTES

LES LEVES ET THOUMEYRAGUES - LESTIAC SUR GARONNE - LOUPIAC DE LA REOLE

MARCILLAC - MASSUGAS - MAURIAUC - MAZION - MONGAUZY - MONPRIMBLANC - MONSEGUR

MONTAGAUDIN - MONTUSSAN - MOUILLAC - MOURENS - NERIGEAN - NOAILLAC

PAILLET - PELLEGREU - PERISSAC - PEUJARD - PLASSAC - PLEINE SELVE - PONDARUT

PUYBARBAR - QUINSAC - RAUZAN - RIMONS - RIONS - RUCH - SAINT ANDRE DE CUBZAC

SAINT ANTOINE DU QUEYRET - SAINT ANTOINE SUR L'ISLE - SAINT AUBIN DE BLAYE - SAINT AUBIN DE BRANNE

SAINT AVIT SAINT NAZaire - SAINT CAPRAIS DE BLAYE - SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX - SAINT CIERS D'ABZAC

SAINT DENIS DE PILE - SAINTE EULALIE - SAINT EXUPERY - SAINT FELIX DE FONCAUDE - SAINT FERME

SAINTE FLORENCE - SAINTE GEMME - SAINT GENES DE FRONSAC - SAINT GENES DE LOMBAUD

SAINT GERMAIN DE GRAVE - SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE - SAINT GERAIS - SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE

SAINT LAURENT DU PLAN - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND - SAINT MAIXANT - SAINT MARTIAL

SAINT MARTIN DE SESCAS - SAINT MEDARD DE GUIZIERES - SAINT MICHEL DE LAPUJADE

SAINT PALAIS - SAINT PEY DE CASTETS - SAINT PIERRE D'AURILLAC - SAINT QUENTIN DE BARON

SAINT QUENTIN DE CAPLONG - SAINT ROMAIN LA VIRVEE - SAINT Sulpice DE GUILLERAGUES

SAINT Sulpice ET CAMEYRAC - SAINT VINCENT DE PAUL - SAINT VINCENT DE PERTIGNAS

SAINT VIVIEN DE MONSEGUR - SAUGON - SAUVETERRE DE GUYENNE

SAVIGNAC - SIGALENS - SOULIGNAC - TABANAC - VERDELAIIS - VILLENAVE DE RIONS - VIRSAC - YVRAC

Consultez les prochains bulletins du 4 et du 11 août

Les utilisateurs de Pyrévert® ont déjà dû réaliser le 2e traitement dans les communes à 1+1 traitements ou le 3e traitement dans les communes à 2 ou 2+1 traitements.

● RAPPEL: COMMUNES A 2 TRAITEMENTS, 2e TRAITEMENT A FAIRE AVANT LE 24 AOUT

● COMMENT RECONNAITRE LES SYMPTÔMES DE LA FLAVESCENCE DOREE?



Merlot



Malbec



Cabernet Sauvignon



Sauvignon



Sémillon



Muscadelle

Chaque symptôme est variable: grappes séchées (quelques grains, une ou deux grappes séchées), bois mal aoûté (non aoûté, aoûté en partie, aoûté mais tardivement), décoloration des feuilles (quelques feuilles sur un rameau, plusieurs rameaux ou toutes les feuilles du pied). Les pieds peuvent exprimer un seul symptôme sur les trois.

INSCRIVEZ-VOUS AUX DEMI-JOURNEES DE PROSPECTION

Viticulteur, salarié, technicien, rejoignez-nous une demi-journée pour prospector ! Cette demi-journée est l'occasion d'être formé sur les symptômes de la maladie, la méthode de prospection et les actions de lutte à mener sur votre vignoble.

Et le repas est pris en charge par le GDON !

PELLEGREU: 25/08

RIONS: 30/08 - 01/09

ST LOUBES: 31/08

CARTELEGUE ET CAMPUGNAN: 31/08 - 01/09

ST MICHEL DE FRONSAC: 05/09 - 07/09

SAUVETERRE: 06/09

MORIZES: 07/09

CARTELEGUE: 08/09

**VITICULTEURS,
ARRETONS
D'EN VOIR DE
TOUTES LES
COULEURS.
PROSPECTONS!**

Repas pris en charge par votre GDON

Inscrivez-vous au
05 56 85 96 02 ou sur
<http://bit.ly/2rjcTtQ> ou à
technique@gdon-bordeaux.fr